

# INFORMATIONS PASS

## RESULTATS GROUPE 1 AVANT CHOIX

La liste des résultats « Année PASS » sera publiée le 28 avril 2023 à 14h00

2 résultats possible :

- **Validé (VAL)** = Obtention d'une moyenne générale  $\geq 10/20$  + anglais et projet d'études validés
- **Ajourné (AJ)** = Note inférieure à 10/20 et/ou Anglais et/ou Projet d'études non validés

Les résultats par filière et les relevés de notes seront publiés le 03 MAI 10H00

## COMMENT INTERPRETER VOTRE RESULTAT PAR FILIERE

Sur les éléments « Filière X groupe 1 » trois résultats sont possibles :

- **Adm Avant choix (ADAC)** = Admis à la filière sans avoir à présenter les épreuves du groupe 2 : Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury seront admis (= ADAC) dans les formations de médecine, kiné, pharmacie, odontologie ou maïeutique sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe.
- **Autorisé 2ème G (AU2G)** = Note supérieure au seuil fixé par le jury mais inférieure à celui des « Super admis »
- **Ajourné Filière (AJF)** = Note inférieure au seuil des AU2G

**Chaque étudiant devra consulter et imprimer son relevé de notes via le web**

## CHOIX DE FILIERE OU DESISTEMENT APRES GROUPE 1

Du 03 MAI 2023 au 11 mai 2023

Les candidats admis à l'issue du 1er groupe (ADAC) doivent se connecter au plus tard le 11 Mai pour confirmer l'acceptation de leur admission ou se désister. Ils doivent préciser, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la filière définitivement choisie.

L'acceptation d'une filière vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Une non connexion entrainera la perte de l'admission et l'impossibilité et de se présenter au second groupe d'épreuve.

**« Procédure de choix après groupe 1 » disponible sur le site de la faculté**

A l'issue de cette procédure, seront publiées le **12 mai 2023** :

- Les listes définitives d'admis du 1<sup>er</sup> groupe par filière ;
- Le nombre de places restantes pour le groupe 2 et par filière (tenant compte des éventuels désistements d'étudiants admis au groupe 1).

La liste des étudiants attendus au 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves ainsi que les horaires des oraux seront communiqués au plus tard le **17 Mai 2023**.

## **EPREUVES du 2<sup>ème</sup> GROUPE**

Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales et comportent deux entretiens par candidat.

**Les oraux se dérouleront aux dates suivantes :**

**Pharmacie : 30 et 31 Mai**

**MMOK : Du 22 au 26 Mai**

Les résultats après les épreuves du groupe 2 seront publiés le **5 juin à 14h00**.

Chaque étudiant devra consulter et **imprimer** son « relevé de notes provisoire avant choix groupe 2 » via le web.

Tous les étudiants **ADAC** (Admis avant choix) ou **LC** (liste complémentaire) devront se connecter pour **prioriser** leurs vœux d'affectation du **5 juin 2023 à 14h00 au 19 juin à 14h00** via le portail mascol (**suivre la procédure de choix groupe 2 disponible sur le site de la faculté**).

**Une non-connexion sera considérée comme un désistement définitif à la ou les filières concernées.**

Les affectations définitives seront consultables via l'application à partir du Jeudi 22 juin à 15h00.

Le relevé de notes définitif de l'année PASS de 1<sup>ère</sup> session sera disponible le 22 juin à partir de 15h00 via le web.

## **SESSION 2 (Rattrapages)**

Les étudiants ajournés à l'année PASS seront attendus en session 2 (les 27 et 28 Juin– les horaires seront précisés ultérieurement).

Les étudiants n'ayant pas validé l'année PASS en session 1 seront attendus aux épreuves de 2<sup>ème</sup> session pour la ou les U.E. du ou des semestres non validés.

Les résultats de session 2 seront publiés le 07 juillet 2023.

Chaque étudiant devra consulter **et imprimer** son « relevé de notes session 2 » via le web.

**RAPPEL** : La validation du PASS en session 2 ne permet pas l'accès aux filières de santé.

## **STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS**

Tous les étudiants admis en « Médecine » devront effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers avant le début de la 2<sup>ème</sup> année.

Ce stage d'une durée de 4 semaines consécutives devra se dérouler entre le 30 mai et le 03 septembre 2023.

**Pour rappel, seuls les étudiants ayant fait valider leur situation vaccinale auprès du Service de Santé Universitaire avant le 09 mai 2023 pourront participer au choix. Les étudiants non à jour ne seront ni inscrits au choix de stage de soins infirmiers ni aux stages de sémiologie hospitalière en FGSM2.**

Vous devrez participer obligatoirement au choix :

- le 22 mai 2023 à 12h en Amphi 4 si vous êtes admis PASS du groupe 1
- le 27 juin 2023 à 12h en Amphi Boiron si vous êtes admis PASS du groupe 2

**Cette année nous aurons assez de stages pour tous les étudiants.** Vous pourrez donc effectuer votre stage de SSI dans l'un des centres hospitaliers des HCL (hôpital Lyon Sud, Croix-Rousse, HFME, etc.) ou dans un établissement partenaire proche de Lyon. Il n'y aura pas ou peu de places proposées en hors liste.

*Merci de consulter régulièrement la page des stages de la Faculté pour connaître les évolutions de procédure : Onglet formation – Stages de PASS à la FASM3 – Premier cycle - Procédure stage infirmier 2023*

## **INSCRIPTION EN 2<sup>ème</sup> année**

Si vous êtes admis en Médecine, vous devez OBLIGATOIREMENT vous réinscrire en vous connectant sur [www.univ-lyon1.fr](http://www.univ-lyon1.fr), rubrique Formation - Inscription et Scolarité - Dans les autres niveaux d'études - Santé Fac Lyon Sud – PAYER vos droits d'inscription par CARTE BANCAIRE via WEB, aux dates suivantes :

**du 21 Août au 02 septembre 2023**

**RAPPEL** : Préalablement à votre inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT vous acquitter de la CVEC <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## **REMISE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Vous déposerez vos pièces justificatives sur le site internet lors de votre réinscription.

Les certificats de scolarité seront disponibles en ligne après validation des pièces justificatives par la scolarité.

**Les documents requis sont** : l'Attestation CVEC, l'Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire 2023/2024, et, pour les boursiers : original et copie de l'attribution de bourse du CROUS

**DÉBUT DES COURS** : Voir planning FGSM 2 sur le site de la Faculté